

Réunion du 7 novembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACO-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 76
Nombre de votants : 85

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALÈRE, Frédéric DOUET (suppléant de M. Gilles LÉVÊQUE), Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Jean-Pierre FAYET, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Anita BEUSTE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Marc PEREZ, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Gilles LÉVÊQUE, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Corinne LAMARQUE (pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), José FLORES, Mathias DUCAMIN, Laurent CHERITI, Hervé LAFITTE (pouvoir à Mme Maryse PAYBOU), Monique LARRADET, Patrick WARRYN (pouvoir à M. Jean-Simon LEBLANC), Marlène LE DIEU DE VILLE, Corinne CARRIAT (pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Lindsey DEARY (pouvoir à Mme Amandine PAINSET), Anne-Lise GENNEVOIS (pouvoir à M. Gérard IRIART), Jean-Pierre BOUNINE (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Céline LEMBEZAT (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Jérôme TOULOUSE, Carole LARRIEU (pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Maïthé MIRASSOU.

SECRETAIRES DE SÉANCE : Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 1 : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2023

Rapporteur : M. Emmanuel HANON

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit qu'il soit présenté au conseil communautaire, « *...dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette* ».

Un débat en conseil doit avoir lieu sur la base de ce rapport, qui est suivi par un vote et doit être formalisé par une délibération.

Ce même article précise en outre que « ...Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret ». C'est ainsi que le décret du 24 juin 2016 (décret n° 2016-841) précise que le rapport sur les orientations budgétaires comporte les informations résumées suivantes :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement,
- la présentation des engagements pluriannuels, sur la base par exemple d'un programme pluriannuel des investissements,
- la structure et la gestion de l'encours de la dette,
- une prospective permettant d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement,
- la structure des effectifs,
- les dépenses de personnel,
- la durée effective du travail dans la communauté,
- l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel ainsi que, si possible, la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines.

Le décret indique en outre que le rapport sur les orientations budgétaires doit être transmis aux maires des communes membres de l'intercommunalité dans un délai de 15 jours à compter de son examen en séance du conseil et qu'il doit être mis à la disposition du public dans les mêmes délais.

L'élaboration de ce rapport ainsi que celle du budget 2023 ont été préparés lors des réunions de concertation d'octobre avec tous les élus de l'exécutif sous la direction du Vice-Président aux finances et du Vice-Président à l'administration générale ainsi que lors de la commission administration générale de novembre. Un séminaire budgétaire est prévu le lundi 21 novembre pour finaliser le projet de budget primitif qui sera présenté lors du conseil communautaire du lundi 12 décembre pour son vote définitif.

La situation économique nationale

Le projet de loi de finances 2023 met l'accent sur les grandes évolutions de l'année qui impactent les finances publiques. Ainsi, après un rebond de l'économie particulièrement marqué en 2021, qui a fait de la France celui des grands pays de la zone euro où l'activité a le plus vite rattrapé son niveau d'avant la crise sanitaire, l'invasion russe de l'Ukraine et ses conséquences ont fragilisé les perspectives de reprise en entraînant une forte hausse des prix des matières premières et un rebond des tensions d'approvisionnement.

Face à ces chocs, l'économie française a enregistré un recul au 1^{er} trimestre 2022 de -0,2 % en lien avec une nouvelle vague épidémique puis l'activité a progressé au 2^{ème} trimestre (+0,5 %), portant l'acquis de croissance pour 2022 à +2,5 %.

Ce projet de loi de finances indique que le marché du travail continue d'être dynamique. Ainsi, près de 200 000 emplois ont été créés au 1^{er} semestre 2022 et le taux de chômage s'établit à 7,4 % de la population active au 2^{ème} trimestre.

Le PIB progresserait de +2,7 % en 2022 en moyenne annuelle. En 2023, la croissance s'établirait à +1,0 %.

L'activité serait freinée par le resserrement monétaire, un environnement international moins porteur et l'impact des prix toujours élevés de l'énergie.

En 2023, l'activité serait principalement soutenue par la consommation des ménages, qui bénéficierait des mesures de soutien au pouvoir d'achat et d'une légère baisse du taux d'épargne, qui resterait toutefois nettement supérieur à son niveau d'avant crise.

L'inflation serait proche des 6 % en 2022 (après +1,6 % en 2021) mais resterait inférieure aux niveaux atteints chez nos principaux partenaires.

L'inflation diminuerait en 2023, à +4,2 % en moyenne annuelle. Elle serait encore élevée en glissement annuel au début de l'année et refluerait ensuite progressivement, pour atteindre un niveau proche de +3 % à la fin 2023. Les prix de l'énergie ralentiraient après la forte hausse observée en 2022.

Après avoir atteint un niveau inédit de 9 % du PIB en 2020, le déficit public s'est établi en 2021 à 6,5 % du PIB. Cette amélioration s'explique principalement par le rebond de l'activité économique, mais le solde public est resté dégradé en raison d'un niveau encore élevé des mesures de soutien d'urgence et des mesures du plan France relance. En 2022, il s'établirait à 5 % du PIB.

En 2023, le déficit public se maintiendrait à 5 % du PIB, malgré une croissance économique prévue (+1 %) plus faible.

Après avoir atteint 60,7 % du PIB en 2020, la dépense publique s'est établie en 2021 à 58,4 % du PIB compte tenu de la mobilisation toujours forte des finances publiques pour continuer de répondre à la crise sanitaire. Le ratio de dépenses poursuivrait sa baisse en 2022 et en 2023, à 57,6 % et 56,6 % du PIB respectivement, malgré la mobilisation toujours forte des finances publiques pour protéger le pouvoir d'achat des ménages et soutenir les entreprises face aux conséquences de l'inflation.

Les principaux articles du projet de loi de finances (PLF) pour 2023 qui auront un impact sur les collectivités locales

Les députés se sont opposés (avant les choix du gouvernement résultant de l'utilisation de l'article 49.3 de la constitution pour adopter le budget sans vote) à l'article fixant la trajectoire budgétaire des collectivités (article 16) et ont supprimé celui déterminant les sanctions contre celles qui ne respecteraient pas la règle (article 23). Pour mémoire, ce nouveau dispositif a pour objectif de « maîtriser la progression » des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités « à un rythme inférieur de 0,5 point au taux d'inflation » durant les cinq prochaines années (soit 3,8 % dès l'an prochain, puis à 2,5 % en 2024, 1,6 % en 2025 et 1,3 % en 2026 et 2027) et s'imposerait aux 500 collectivités ayant un budget supérieur à 40 millions d'euros avec pour objectif d'économiser, sur la période, un total cumulé estimé à 15 milliards d'euros.

Art. 5 : suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Conformément aux engagements pris par le Président de la République, cet article vise à supprimer complètement la CVAE. Pour pouvoir financer en 2023 le maintien du bouclier tarifaire sur l'énergie, le gouvernement a décidé que cette disparition se ferait en deux années, au lieu d'une année initialement. En 2023, la cotisation due par les entreprises redevables sera diminuée de moitié. Ce n'est qu'en 2024 que les entreprises redevables ne paieront plus du tout de CVAE.

Dès 2023, les collectivités ne toucheront plus de CVAE. Celles bénéficiant en 2022 de recettes de CVAE obtiendront une compensation dynamique à l'euro près à travers une fraction de TVA. Le texte prévoit que cette compensation soit égale à la moyenne de leurs recettes de CVAE des années 2020, 2021, 2022 et 2023 sur proposition de l'assemblée nationale. Elles toucheront également la dynamique de la fraction de TVA calculée au niveau national, si elle est positive sur le modèle pratiqué lors de la suppression de la taxe d'habitation.

A noter que l'AMF proposait, plutôt que de supprimer la CVAE, qui est une ressource des collectivités locales de 9,5 M €, de supprimer la C3S, un impôt d'Etat de 3,6 M € qui pèse sur la compétitivité des entreprises.

Art. 7 : adaptation du système fiscal aux exigences de la transition énergétique

Cet article procède à l'actualisation des critères de performance énergétique et de qualité environnementale exigés pour le bénéfice de l'allongement de quinze à vingt ans de la durée d'exonération de TFPB au profit des constructions de logements sociaux.

Parallèlement, les collectivités locales pourront exonérer de taxe d'aménagement les constructions réalisées sur des sites qui ont fait l'objet d'une opération de dépollution (ou d'une renaturation) et effectuées dans des conditions permettant la réaffectation des sols à un usage conforme aux règles d'urbanisme applicables sur ces terrains.

Art. 12 : fixation pour 2023 de la DGF et des variables d'ajustement

Le montant nominal de la DGF est en hausse par rapport à 2022 (320 millions) mais serait en trompe l'œil pour les associations d'élus car elle s'explique par la recentralisation du RSA des départements de la Seine-Saint-Denis et des Pyrénées-Orientales. Quatre nouveaux départements ont également candidaté pour la rejoindre à partir du 1^{er} janvier 2023 : l'Ariège, la Meurthe-et-Moselle, la Haute-Vienne et la Guadeloupe.

L'AMF a souligné que le projet en l'état ne garantit pas la stabilité des ressources du bloc communal en volume. Elle a proposé l'indexation de la DGF sur l'inflation, ce qui représenterait près de 770 millions d'euros, pour une inflation à 4,2 %, et le maintien de la revalorisation automatique des bases locatives estimé à 7 % et dont les derniers arbitrages à la suite de l'adoption du budget par le recours à l'article 49.3 ne retient pas de plafonnement.

Art. 27 : crédits du budget général, dont le « fonds vert »

Annoncée le 27 août 2022 par la Première ministre, la création d'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert », est inscrit au projet de loi de finances pour 2023. Il est doté de 1,5 milliard d'euros d'autorisations d'engagement pour l'année 2023 et de 375 millions d'euros de crédits de paiement. Il a pour objectif de soutenir les projets des collectivités territoriales en faveur de la transition écologique. Le gouvernement promet de sortir de la logique des appels à projets en misant sur un fonctionnement déconcentré et une fongibilité des crédits.

Ce fonds visera notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics des collectivités, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets, etc.), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission, etc.). Il portera également le financement de la stratégie nationale pour la biodiversité à hauteur de 150 millions d'euros.

Art. 45 : répartition de la DGF

Les dotations de péréquation progressent en 2023 à un rythme équivalent à celui pratiqué au cours du précédent quinquennat. Les DSU et DSR augmentent chacune de 90 millions d'euros et la dotation d'intercommunalité, de 30 millions d'euros.

Comme réclamé par le CFL, l'article de loi remplace le critère de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal par un indicateur de superficie et de densité. Le gouvernement estime que ce critère reflétait mal les charges de ruralité, car c'était une donnée uniquement déclarative et qu'elle était déterminée en fonction de la propriété et pas en fonction de l'exercice de la compétence d'entretien de la voirie.

Les grands axes du budget de la collectivité pour 2023

La collectivité poursuit en 2023 son engagement en faveur du développement durable, de la transition énergétique et désormais d'une sobriété affirmée dans la consommation de ses différentes formes d'énergie.

Le budget de fonctionnement a été construit en se fondant sur des hypothèses raisonnables d'augmentation des coûts des fluides (électricité et carburants) partant du principe qu'une première tranche d'augmentation sera absorbée sur la fin de l'année 2022. Les différents tarifs, négociés par le SDEPA, ne sont pas encore connus de manière définitive. Une attention particulière sera portée sur ce poste.

Il intègre également en année pleine les augmentations liées aux revalorisations salariales décidées par le gouvernement en 2022 qu'elles soient catégorielles pour les agents de catégories B et C ou générales avec l'augmentation du point d'indice de 3,5 % en juillet.

Les autres postes de dépenses ont été travaillés de façon à ne pas évoluer sauf exception.

Ainsi les dépenses de fonctionnement seraient en augmentation de 3 %.

Les intérêts de la dette restent maîtrisés même si le remboursement du capital augmente légèrement. La capacité de désendettement se situe à un peu plus de 5 années, ce qui reste un bon ratio pour la strate de la collectivité.

Avec des recettes de fonctionnement en augmentation de 2,47 %, le virement à la section d'investissement se maintient aux alentours de 1 M€ contre 1,17 M€ au BP 2022.

Le choix est fait de conserver une évolution prudente des bases des produits des contributions directes (principalement la CFE) à 5 % (en dessous du taux de l'inflation estimé entre 6 et 7 % suite au déflationnement des bases constaté après l'adoption du budget avec l'utilisation par le gouvernement de l'article 49.3 de la constitution).

Les recettes d'investissement sont abondées cette année par la vente de terrains à la société « Lidl » qui permettront de limiter l'emprunt au niveau raisonnable de 2 M€.

Les dépenses d'investissement se concentreront cette année sur les compétences prioritaires de la collectivité avec le maintien du « socle patrimoine routier » autour de 5 M€ pour les travaux de voirie et des à-côtés (éclairage public et espaces verts). Il est à noter qu'un travail volontariste est réalisé avec les communes afin de diminuer fortement l'éclairage public la nuit tout en continuant à œuvrer au changement des matériels par des dispositifs LED moins énergivores.

Le budget prévoit également la poursuite du financement de la construction des ateliers techniques d'Orthez afin de pouvoir proposer des installations modernes et fonctionnelles aux agents de la régie infrastructures. Toujours au sein du pôle aménagement, une nouvelle tranche de financement des travaux de la Virginie est prévue.

Près d'1 M€ d'investissement sont consacrés au développement économique, principalement pour le développement des bonnes conditions d'implantation des entreprises dans les zones d'activités (acquisitions foncières, aménagements) mais aussi en aides à l'investissement des entreprises artisanales, commerciales, industrielles et touristiques, ce qui engendre un réel effet levier sur le territoire. De plus, le pôle développement économique organisera l'année prochaine un vaste plan de remise à niveau du plan local de randonnée de la collectivité.

Le pôle animation dispose désormais d'une enveloppe financière destinée à accompagner les projets de mobilité douce sur le territoire.

Les projets numériques bénéficieront également d'enveloppes budgétaires conséquentes afin de poursuivre la mutation de la collectivité qui souhaite inscrire son action dans le cadre d'un triptyque autour de l'utilisation efficiente de la donnée, d'un développement « responsable » de ses process et de la sécurisation de ses systèmes d'information grâce à l'accompagnement de l'ANSSI.

Le pôle environnement dispose lui de crédits pour la poursuite de l'application du décret tertiaire dans les bâtiments intercommunaux de plus de 1 000 m².

Enfin, l'intercommunalité poursuit sa politique de solidarité en inscrivant toujours 1 M€ destinés à financer les fonds de concours versés au bénéfice des communes, et 412 000 € de soutien aux structures d'insertion qui œuvrent sur le territoire.

Les recettes de fonctionnement pour le BP 2023-budget principal

A ce jour, les recettes de fonctionnement sont estimées à **54,85 M€** soit une évolution de 2,48 % par rapport **au BP 2022**.

La prévision des principales recettes de fonctionnement est établie ainsi :

- Des **taux de fiscalité** inchangés,
- Des **bases de fiscalité** prévues à partir de celles de 2022 + 5 %,
- **Fiscalité transférée** (montants notifiés 2021 reconduits) : pour la CVAE 3,7 M€, la TASCOM 596 K€, la DCRTP 6,92 M€, le FNGIR 11,76 M€, et en évolution de +100 K€ pour l'IFER 1,19 M€.

Les dépenses de fonctionnement pour le BP 2023-budget principal

Les charges à caractère général (chapitre 011) augmentent globalement de 4,62 % (+477 K€) : évolution importante de ce chapitre due à la hausse prévue de l'énergie (+270 K€ pour les bâtiments, +200 K€ pour l'éclairage public). Les autres postes sont contenus.

Les charges de personnel (chapitre 012) augmentent de 5,4 % principalement du fait de l'augmentation du point d'indice de 3,5 % décidée par le gouvernement au 1^{er} juillet 2022 ainsi que des mesures de reclassement prises en faveur des agents de catégorie B et C et du GVT annuel.

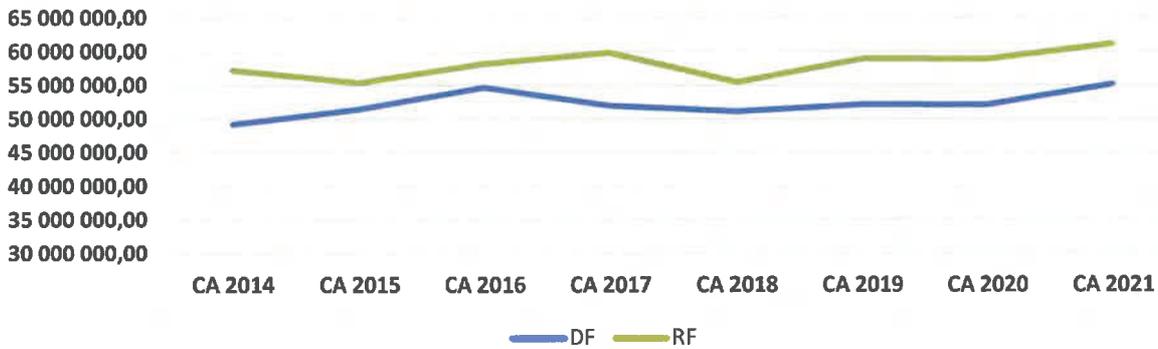
Le choix est fait de ne pas anticiper de nouvelles augmentations du point d'indice au regard des déclarations actuelles du gouvernement qui ne semble pas l'envisager à court terme et qui annonce ouvrir des discussions avec les organisations syndicales sur les rémunérations des fonctionnaires au cours du 1^{er} trimestre 2023. En fonction des résultats, un ajustement des crédits de personnel pourrait être nécessaire.

Les effectifs de la collectivité devraient rester stables même s'il faut constater un recours accru aux agents contractuels sur des postes permanents pour faire face aux difficultés de recrutement de titulaires rencontrées dans un certain nombre de secteurs spécialisés (techniques, petite enfance...). Un effort particulier est opéré dans le domaine de la sécurité informatique avec le recrutement, par anticipation d'un départ, d'un ingénieur chargé d'améliorer les dispositifs de protection de la collectivité.

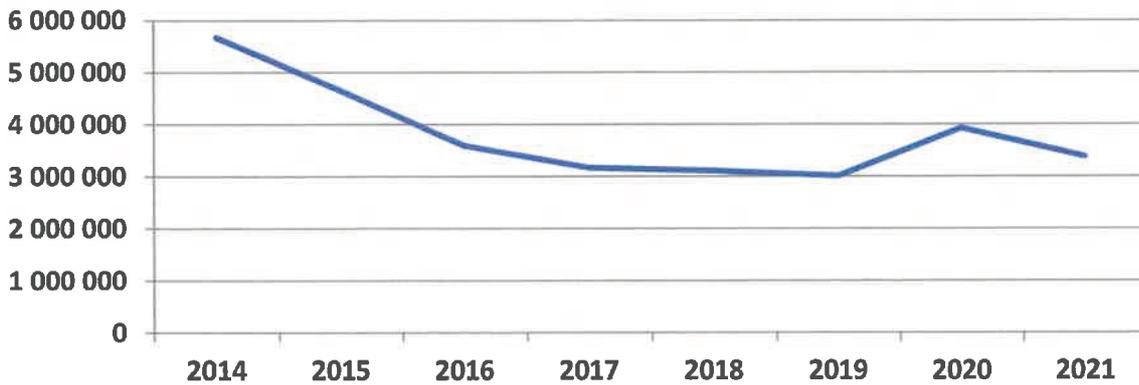
La contribution au SDIS devrait augmenter de 6,21 %, les autres subventions et contributions seront stables globalement.

L'évolution des principaux indicateurs est représentée ci-dessous

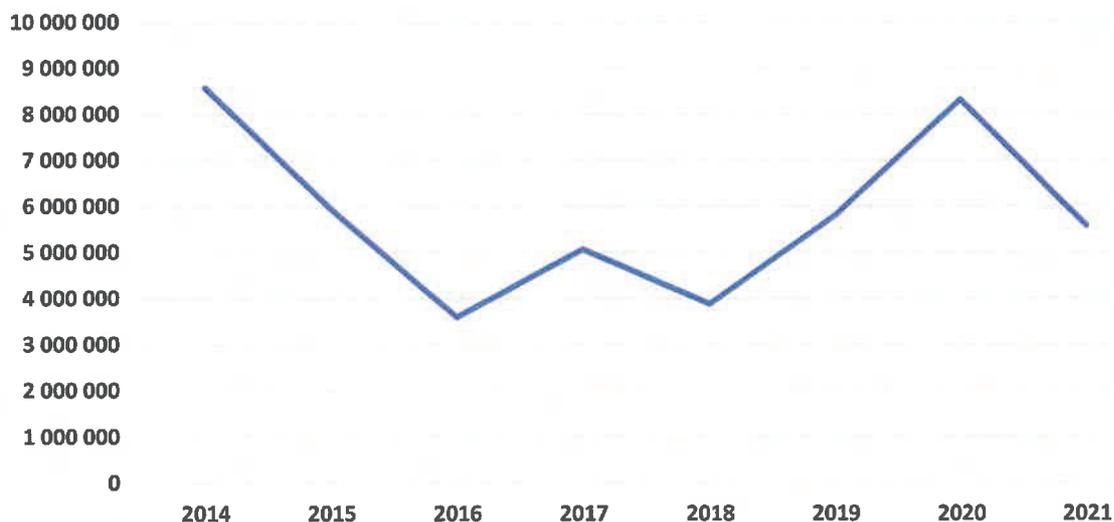
Evolution des dépenses et des recettes totales de fonctionnement de 2014 à 2021



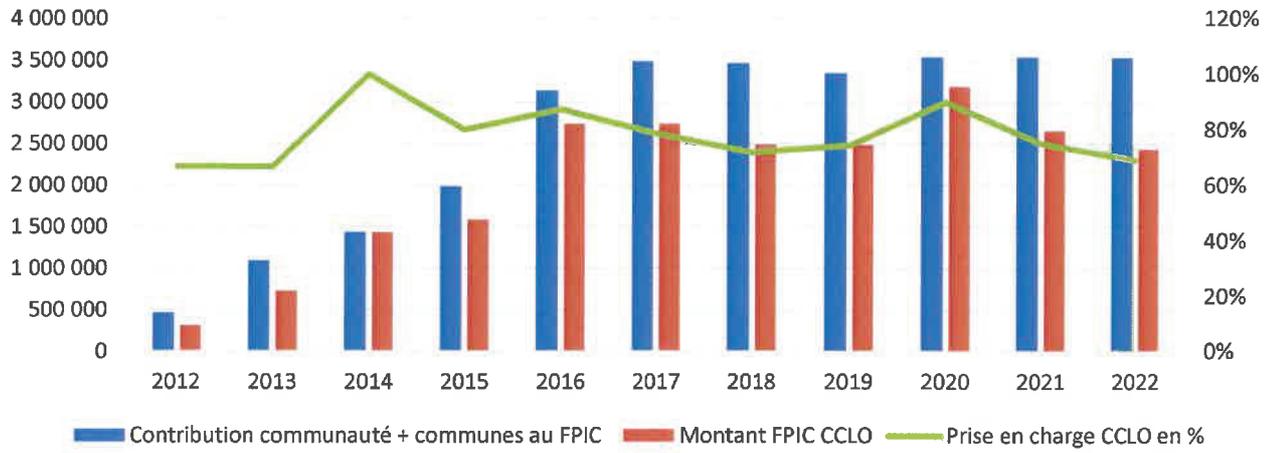
Evolution de la DGF de 2014 à 2021



Evolution autofinancement depuis 2014



Evolution prise en charge du FPIC par CCLO depuis 2012



La prospective budgétaire 2020-2025

	PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2020-2025 - BUDGET PRINCIPAL					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produit des contributions directes (dt GEMAPI)	18 045 202	18 508 200	13 839 778	15 093 232	15 546 029	16 012 410
Fiscalité transférée (Cvae, Tascom, lfer, Fngir)	17 371 582	17 379 582	17 553 754	17 256 373	17 356 373	17 456 373
Fiscalité indirecte (AC négatives, taxe séjour, foires...)	278 050	278 650	271 050	282 300	282 300	282 300
Dotations et participations	12 230 044	12 750 887	17 902 164	18 239 122	18 239 122	18 239 122
Recettes d'exploitation	3 750 695	3 804 350	3 863 246	3 979 165	3 979 165	3 979 165
Recettes exceptionnelles	500 000		94 639			
Total des recettes réelles de fonctionnement	52 175 573	52 721 669	53 524 631	54 850 192	55 402 989	55 969 370
Charges à caractère général	9 893 276	10 110 148	10 331 478	10 808 709	11 132 970	11 466 959
Charges de personnel	17 094 337	17 319 073	17 739 300	18 704 949	19 079 048	19 460 629
FPIC	2 490 000	2 656 368	2 439 644	2 439 644	2 439 644	2 439 644
Attributions de compensation	12 593 650	12 593 650	12 817 203	12 817 203	12 817 203	12 817 203
Charges de gestion courante (dont subventions)	5 059 446	4 883 422	4 518 604	4 598 604	4 598 604	4 598 604
Intérêts de la dette	930 000	793 000	705 000	675 000	610 000	585 000
Autres dépenses (dont aides financières aux étudiants et reversements de fiscalité)	114 864	109 864	97 000	97 000	97 000	97 000
Total des dépenses réelles de fonctionnement	48 175 573	48 465 525	48 648 229	50 141 109	50 774 469	51 465 040
Dotations aux amortissements	3 700 000	3 700 000	3 700 000	3 700 000	3 700 000	3 700 000
Epargne brute	4 000 000	4 256 144	4 876 402	4 709 083	4 628 520	4 504 330
Remboursement capital de la dette	3 280 000	3 196 015	3 422 533	3 701 223	3 715 821	3 989 407
Epargne nette	720 000	1 060 129	1 453 869	1 007 860	912 699	514 923
Virement de la section de fonctionnement	300 000	556 144	1 176 402	1 009 083	928 520	804 330
FCTVA	987 475	937 339	1 107 162	964 000	930 000	930 000
Emprunt	3 000 000	6 000 000	6 000 000	2 000 000	6 000 000	6 000 000
Subventions inv + Taxe aménagement	244 601	1 345 025	1 740 568	921 400	800 000	800 000
Cessions	1 065 494			4 341 000		
Dotations aux amortissements	3 700 000	3 700 000	3 700 000	3 700 000	3 700 000	3 700 000
Virement de la section de fonctionnement	300 000	556 144	1 176 402	1 009 083	928 520	804 330
Total des recettes d'investissement	9 297 570	12 538 508	13 724 132	12 935 483	12 358 520	12 234 330
Remboursement capital dette	3 280 000	3 196 015	3 422 533	3 701 223	3 715 821	3 989 407
CAPACITE INVESTISSEMENT	6 017 570	9 342 493	10 301 599	9 234 260	8 642 699	8 244 923
Total des dépenses réelles d'investissement	9 297 570	12 538 508	13 724 132	12 935 483	12 358 520	12 234 330

La prospective budgétaire a été élaborée à partir **des hypothèses suivantes** à compter de 2024 :

- Contributions directes : +3 % d'évolution des bases de CFE et foncier bâti,
- Fiscalité transférée : stabilité sauf pour l'Ifer (+100 K€ par an),
- Dotations et participations : stabilité,
- Recettes d'exploitation : stabilité,
- Un emprunt de 6 M€ par an,
- Des recettes d'investissement de 800 K€ et du FCTVA de 900 K€ par an.

En ce qui concerne les charges :

- Charges à caractère général : +3% par an,
- Charges de personnel : +2 % par an,
- FPIC et attributions de compensation prévues en fonction du pacte de solidarité sous réserve d'une augmentation globale du FPIC,
- Charges de gestion courante : stabilité,
- Capital de la dette en hausse (intérêts en baisse).

Le plan pluriannuel d'investissement 2020-2025 (voir tableaux en annexe)

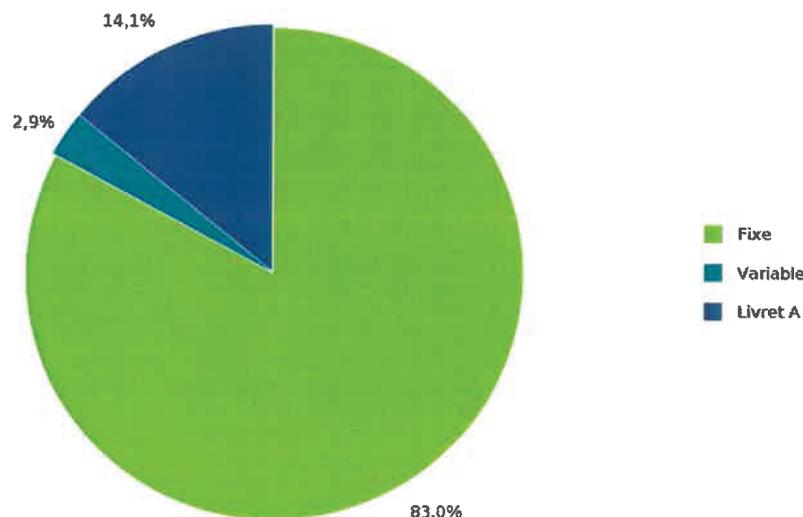
Le PPI se définit comme le tableau prévisionnel qui retrace les principales opérations d'investissement recensées de 2020 à 2025 (qui pourront être complétées au BS). En 2021, l'architecture de ce PPI a été complètement revue et présente désormais en détail les programmes en dépenses et les recettes jusqu'en 2025, en cohérence avec la prospective déclinée ci-dessus.

Les caractéristiques et l'évolution de l'endettement de la CCLO

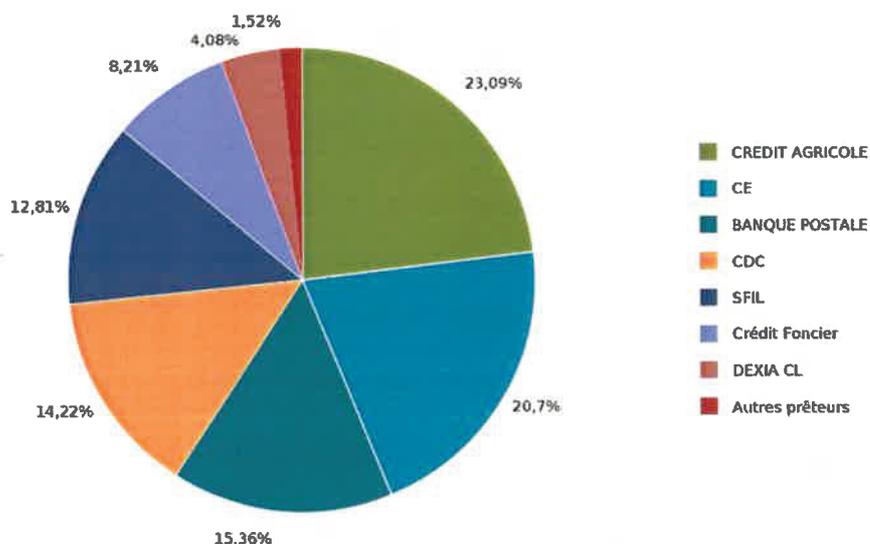
La structure de la dette totale pour 2023 est la suivante :

- Structure de l'encours par index :

L'encours est composé de taux fixe à 83 %, des taux variables à 2,9 % et du livret A à 14,1 %



- Structure de l'encours par prêteurs



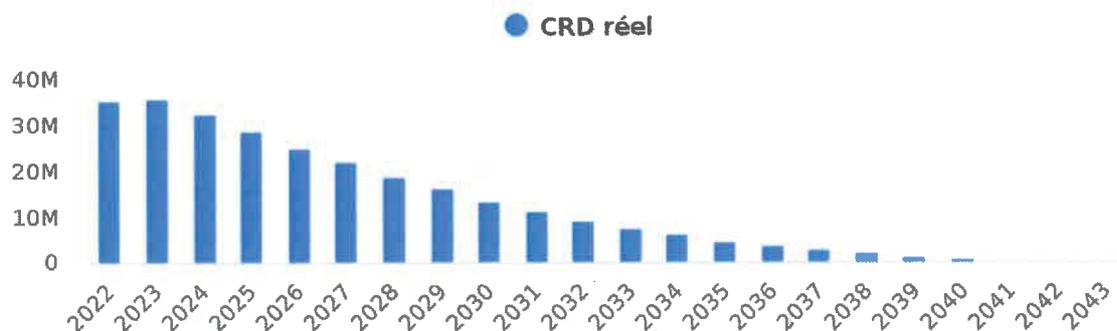
- Caractéristiques de l'encours de la dette

Pour le budget principal et les budgets annexes, sur l'ensemble des contrats, les indices à **taux simples** représentent 100 % de l'encours.

L'encours de la dette **totale** au 1^{er} janvier 2023 est de 36 024 392 €. Il se décline ainsi par budget :

Budgets	Capital restant dû au 1er janvier 2023
Budget principal	32 941 970
Budget déchets	1 986 376
Budget Eurolacq 2	1 096 046
TOTAL	36 024 392

- Evolution de l'encours de la dette (tous budgets)



- Capacité de désendettement (budget principal)

Au 31 décembre 2021, le ratio de désendettement (encours / épargne brute) est de 5,29 années (3,88 en 2020).

Les budgets annexes

• **Le budget annexe Pays**

Le Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves constitue un espace de coopération qui trouve son assise sur les périmètres des communautés de communes de Lacq-Orthez et du Béarn des Gaves. Suite à la constitution du Pays de Béarn, le Programme LEADER et les moyens d'ingénierie dédiés aux politiques contractuelles ont été transférés au pôle métropolitain Béarn.

Le budget annexe Pays proposé pour 2023 prévoit des dépenses à l'identique liées à l'ingénierie pour l'animation du Contrat Local de Santé ainsi que la clôture de perception des recettes notifiées mais restant à percevoir pour le suivi animation du Leader jusqu'en 2019.

• **Le budget annexe pour la zone d'activités de N'Haux**

Le budget annexe de la zone N'Haux prévoit une provision en dépenses à hauteur de 10 000 €.

• **Le budget annexe pour la zone d'activités de Loupien**

Le budget annexe de la zone Loupien prévoit une provision en dépenses à hauteur de 10 000 €.

• **Le budget annexe pour la zone d'activités d'Eurolacq 2**

Le budget annexe de la zone Eurolacq 2 prévoit 50 000 € pour commencer à financer les études et les travaux du futur rond-point qui permettra un accès à la zone directement depuis la bretelle autoroutière. Ce rond-point sera également financé par le Département et par l'enseigne Super U. 10 500 € sont inscrits pour les frais SEPA dans le cadre de son contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage et 10 000 € pour d'éventuels travaux qui s'avèreraient nécessaires en cours d'année, tels que le découpage d'un lot.

Des charges financières sont prévues à hauteur de 22 229 € en intérêts et 135 594 € en capital (durée résiduelle de l'emprunt : 8 ans). L'équilibre des opérations de stocks se fera à la fin des ventes de la zone d'activité.

• **Le budget annexe pour la zone d'activités de La Geüle**

Le budget annexe de la zone de la Geüle prévoit une provision en dépenses à hauteur de 10 000 €.

• **Le budget annexe pour la zone d'activités de la Saïca**

Pour 2023, 1,3 M€ seront inscrits pour les travaux de la zone, 415 K€ au titre de la cotisation à l'EPFL, 885 K€ pour la réalisation des travaux de viabilisation de la future zone d'activité et les travaux de gestion des invasives et de renaturation de la zone.

En recettes 589 K€ sont attendues (Région, Département, DETR, DSIL).

• **Le budget annexe déchets**

Le budget de fonctionnement de l'année 2023 sera en légère hausse par rapport au budget 2022 (+3%), mais il convient de souligner que lors du vote du budget supplémentaire et de la DM 2022, il a été nécessaire d'abonder le budget 2022.

Les raisons sont simples : évolution du prix des fluides en particulier carburant et énergie qui impactent de fait la régie mais également les prestations de collecte confiées aux sociétés privées puisque les marchés sont désormais révisés tous les trimestres et non plus de façon annuelle. Pour mémoire, la baisse du taux de TEOM suite à la réduction de fréquence de la collecte ordures ménagères, sur laquelle la collectivité s'était engagée, a aussi un impact non négligeable sur les recettes. Cette perte de recettes est davantage compensée par l'évolution des cours mondiaux des matériaux et donc des recettes liées à leur vente que par les économies espérées sur les marchés de collecte et sur la consommation de carburant.

Compte tenu du contexte économique et des nombreuses incertitudes sur son évolution, la CCLO dispose d'un budget maîtrisé et poursuit de façon sereine l'optimisation de la gestion de ses déchets. C'est également valable en termes de personnel et ce malgré l'augmentation du point d'indice et un poste de mécanicien en 2023 exclusivement dédié au service déchets et non plus mutualisé avec le pôle aménagement, auquel il faut ajouter le non renouvellement de 3 départs d'agents (retraite et mutation) lié à la réduction de fréquence de collecte. Le point de vigilance en termes de dépenses de fonctionnement portera en 2023 sur le renouvellement du marché d'exploitation de l'UVE mais qui ne démarrera qu'au mois de juillet.

En termes d'investissement, plusieurs projets budgétisés et initiés en 2022 se finaliseront en 2023, en particulier la rénovation de la déchetterie de Ramous et les travaux sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux du pôle d'Orthez.

Par conséquent, sur le budget primitif 2023 seront essentiellement inscrits des crédits nécessaires à l'achat de contenants (bacs roulants et caissons de déchetterie) pour permettre au service de fonctionner correctement.

La nouveauté portera sur l'amélioration de l'atelier mécanique du pôle d'Orthez initialement inscrite en 2024 dans le PPI mais devancée d'une année pour satisfaire les objectifs de la collectivité d'améliorer les conditions de travail de ses agents. Comme l'an passé, ces investissements se feront sans recours à l'emprunt. Pour autant, si la collectivité devait faire face à des dépenses d'investissement supplémentaires en cours d'année et que l'excédent ne suffisait pas à les combler comme l'an passé, la CCLO pourra emprunter sans difficulté majeure en raison du ratio de désendettement très bas (1,33 années au 31/12/2021).

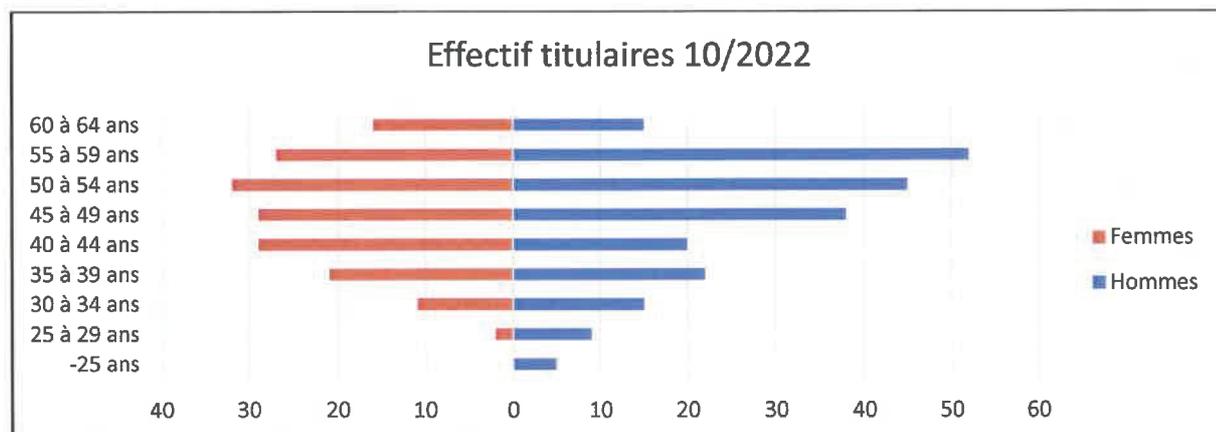
Présentation de l'évolution des dépenses de personnel et des rémunérations entre 2021 et 2022

Réalisé 2021 012: 17 509 901 € BP 2021 012: 17 319 073 €	Traitement indiciaire	NBI	IHTS	RI	Avantage nature
Titulaires	8 576 511	82 425	39 643	2 345 252	2 300
Non Titulaires	1 044 000	0	5 395	157 104	0
Réalisé 2022 (projection): 18 220 214 € BP 2022 012: 17 739 300 €					
Titulaires	8 770 882	84 225	51 809	2 423 675	2 300
Non Titulaires	1 208 004	0	11 128	182 251	0
Prévision BP 2023 012 =	18 704 949				

Le chapitre 012 est le chapitre recensant l'ensemble des dépenses liées aux charges de personnel et frais assimilés.

NBI : nouvelle bonification indiciaire ; IHTS : indemnités horaires pour travaux supplémentaires ; RI : régime indemnitaire.

- Pyramide des âges des agents titulaires



- Présentation de la structure et de l'évolution des effectifs titulaires par pôle, catégorie hiérarchique et genre

En décembre 2021 :

Structures	Catégorie	Féminin	Masculin	Total général
Administration	Catégorie A	1	1	2
	Catégorie C	1		1
Total Administration		2	1	3
Cabinet du Président	Catégorie A	1		1
	Catégorie C	3	1	4
Total Cabinet du Président		4	1	5
Pôle aménagement	Catégorie A	1	3	4
	Catégorie B	4	15	19
	Catégorie C	10	155	165
Total Pôle aménagement		15	173	188
Pôle animation du territoire	Catégorie A	17		17
	Catégorie B	9	3	12
	Catégorie C	66	2	68
Total Pôle animation du territoire		92	5	97
Pôle développement économique	Catégorie A	4		4
	Catégorie B	2	1	3
	Catégorie C	4	3	7
Total Pôle développement économique		10	4	14
Pôle environnement	Catégorie A	3		3
	Catégorie B	2		2
	Catégorie C	6	33	39
Total PÔLE ENVIRONNEMENT		11	33	44
Pôle ressources	Catégorie A	5	2	7
	Catégorie B	2	5	7
	Catégorie C	19	2	21
Total Pôle ressources		26	9	35
Total général		160	226	386

En octobre 2022 :

Structures	Catégorie	Féminin	Masculin	Total général
Administration	Catégorie A	1	1	2
	Catégorie C	1		1
Total Administration		2	1	3
Cabinet du Président	Catégorie A	2		2
	Catégorie C	3	1	4
Total Cabinet du Président		5	1	6
Pôle aménagement	Catégorie A	1	4	5
	Catégorie B	4	13	17
	Catégorie C	9	145	154
Total Pôle aménagement		14	162	176
Pôle animation du territoire	Catégorie A	17		17
	Catégorie B	36	2	38
	Catégorie C	39	3	42
Total Pôle animation du territoire		92	5	97
Pôle développement économique	Catégorie A	4		4
	Catégorie B	2	1	3
	Catégorie C	4	3	7
Total Pôle développement économique		10	4	14
Pôle environnement	Catégorie A	3		3
	Catégorie B	3	1	4
	Catégorie C	6	28	34
Total Pôle environnement		12	29	41
Pôle ressources	Catégorie A	5	2	7
	Catégorie B	2	6	8
	Catégorie C	16	2	18
Total Pôle ressources		23	10	33
Total général		158	212	370

- Présentation de l'évolution des effectifs par statut et genre (hors aides aux devoirs)

En décembre 2021 :

Statut	Féminin	Masculin	Total général
Fonctionnaires CNRACL	157	224	381
Fonctionnaires IRCANTEC	5		5
Apprentis	6	18	24
Contrats aidés	2	4	6
Contractuels	30	12	42
Aides aux devoirs	71	13	84
Total général	271	271	542

En octobre 2022 :

Statut	Féminin	Masculin	Total général
Fonctionnaires CNRACL	154	212	366
Fonctionnaires IRCANTEC	4		4
Apprentis	7	15	22
Contrats aidés	1	4	5
Contractuels	32	16	48
Aides aux devoirs	76	9	85
Total général	274	256	530

- Temps de travail au sein de la collectivité

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la durée annuelle du travail est de 1 607 heures à la CCLO. Les agents travaillent 36 heures par semaine, en moyenne sur l'année, afin de bénéficier de 6 jours de RTT libre auxquels s'ajoutent 25 jours de congés annuels. Diverses modalités d'organisation existent afin d'adapter cette règle au fonctionnement des services qui sont présentées dans un règlement du temps de travail annexé au règlement intérieur.

- Perspectives d'évolution des ressources humaines pour 2023

La diminution des effectifs d'agents titulaires est un trompe l'œil car la collectivité n'a pas politiquement décidé de diminuer la masse salariale ou de réduire le nombre des agents en activité. Il s'agit simplement d'un mouvement conjoncturel de vacances temporaires de postes et d'augmentation du nombre d'agents contractuels sur postes permanents au regard des difficultés de recrutements d'agents titulaires rencontrées depuis la fin de la crise sanitaire. Ces agents contractuels ont néanmoins vocation à intégrer la fonction publique territoriale dès l'obtention d'un concours correspondant à leur grade (ouverts désormais tous les deux pour la plupart des cadres d'emploi) ou par intégration directe lorsqu'ils relèvent de la catégorie hiérarchique de niveau C.

L'effectif réel devrait ainsi peu évoluer en 2023 à l'exception d'un renfort au service informatique pour assurer la sécurité des systèmes d'information.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2020 – 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Service / Opération	COÛT TOTAL DES DEPENSES TTC (€)	TOTAL RECETTES TTC (€)	PÔLE AMENAGEMENT						2022		2023		2024		2025		
			2020 (BP + BS)		2021 (BP + BS)		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes			
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes									Dépenses	Recettes	Dépenses
BÂTIMENTS																	
Petits matériels, outillage, mobiliers (secrétaires et bureaux) et régie	4 845 272	-	636 894	-	1 642 920	-	511 000	-	937 800	-	20 800	-	7 000	-	766 658	-	250 000
Travaux d'entretien (Op. 0926, 0936, 0972, 2102, 2112 et 2114)	84 957	-	11 841	-	31 316	-	7 000	-	20 800	-	7 000	-	7 000	-	7 000	-	7 000
Construction et extension des centres techniques intercommunaux (Op. 2109)	1 509 368	-	331 936	-	281 432	-	243 000	-	167 000	-	167 000	-	243 000	-	243 000	-	243 000
	3 150 947	-	293 117	-	1 330 172	-	261 000	-	750 000	-	175 000	-	516 658	-	516 658	-	243 000
SERVICE ESPACES VERTS																	
Espaces Verts (dont Op. 2207)	787 035	-	232 035	-	210 000	-	90 000	-	55 000	-	55 000	-	90 000	-	90 000	-	90 000
Espaces Verts (base de BS)	564 893	-	102 893	-	190 000	-	82 000	-	50 000	-	50 000	-	70 000	-	70 000	-	70 000
	202 142	-	129 142	-	20 000	-	8 000	-	5 000	-	5 000	-	20 000	-	20 000	-	20 000
SERVICE VOIRIE																	
2317-822 PERENNISATION DU PATRIMOINE ROUTIER																	
Etudes préopératoires	50 000	-	-	-	10 000	-	10 000	-	10 000	-	10 000	-	10 000	-	10 000	-	10 000
Programme annuel de modernisation des revêtements (dont Op. 2202/2203)	13 402 228	-	933 528	-	2 868 700	-	2 400 000	-	2 400 000	-	180 000	-	2 400 000	-	2 400 000	-	2 400 000
Programme annuel de confortement des ouvrages d'art (Op. 2204)	960 000	55 000	10 000	-	300 000	-	200 000	20 000	150 000	5 000	150 000	5 000	150 000	15 000	150 000	15 000	15 000
Provision pour événement exceptionnel	400 000	-	-	-	-	-	100 000	-	100 000	-	100 000	-	100 000	-	100 000	-	100 000
2317-822 AMENAGEMENTS ROUTIERS																	
Opérations individualisées d'aménagements compris en délégation de MO (Op. 2201)	4 640 922	987 000	555 922	-	470 000	-	928 000	337 000	987 000	350 000	850 000	150 000	850 000	150 000	850 000	150 000	150 000
2317-811 PERENNISATION DE RESEAUX EAUX PLUVIALES																	
Programme annuel de modernisation de réseaux eaux pluviales	825 747	-	175 747	-	50 000	-	150 000	-	150 000	-	150 000	-	150 000	-	150 000	-	150 000
Pluvial route de Bayonne à Orthez (délégation de maîtrise d'ouvrage)	130 000	-	-	-	-	-	130 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2158-021 SIGNALISATION DIRECTIONNELLE																	
Programme annuel d'actualisation de jalonnement directionnel	372 660	-	47 660	-	125 000	-	50 000	-	50 000	-	50 000	-	50 000	-	50 000	-	50 000
2188-022 MOBILIER URBAIN																	
Mobilier urbain de sécurité (barrières, hotcats...)	116 662	-	16 662	-	20 000	-	20 000	-	20 000	-	20 000	-	20 000	-	20 000	-	20 000
2317-922 AMENAGEMENTS ROUTIERS : DIFFUSEUR ASF DE LA VIRGINIE																	
Participation aménagement diffuseur ASF de la Virginie	597 151	-	197 151	-	-	-	-	-	200 000	-	200 000	-	200 000	-	200 000	-	-
SERVICE ECLAIRAGE PUBLIC																	
Matériels divers (entassement, rénovation, régie) et canidabres accidentés	4 670 976	-	830 000	-	831 876	-	780 000	-	780 000	-	780 000	-	780 000	-	780 000	-	780 000
Travaux neufs et entassement réseaux	3 035 017	-	135 000	-	541 017	-	575 000	-	584 000	-	584 000	-	600 000	-	600 000	-	600 000
	1 635 959	-	695 000	-	290 959	-	175 000	-	175 000	-	175 000	-	150 000	-	150 000	-	150 000
SERVICE PARC ROUTIER																	
Véhicules	3 560 368	-	1 180 491	-	704 877	-	166 000	-	434 000	-	36 400	-	530 000	-	530 000	-	545 000
Matériels	2 249 356	-	926 564	-	418 792	-	90 000	-	294 000	-	28 000	-	260 000	-	260 000	-	260 000
	1 311 012	-	253 927	-	286 085	-	76 000	-	140 000	-	8 400	-	270 000	-	270 000	-	265 000
SERVICE URBANISME																	
202-820 Urbanisme	504 400	-	-	-	-	-	85 000	-	95 400	-	95 400	-	135 000	-	135 000	-	185 000
	44 400	-	-	-	-	-	10 000	-	14 400	-	14 400	-	10 000	-	10 000	-	10 000
202-820 Plui	460 000	-	-	-	-	-	75 000	-	85 000	-	85 000	-	125 000	-	125 000	-	175 000
TOTAL POLE AMENAGEMENT	35 743 422	1 042 000	4 816 090	-	7 233 473	-	5 590 000	357 000	6 352 200	571 400	6 201 658	165 000	5 550 000	165 000	5 550 000	165 000	5 550 000

Envoyé en préfecture le 08/11/2022

Regu en préfecture le 08/11/2022

Publié le



ID : 064-200039204-20221107-CCCLO_2022_309-DE

PÔLE ANIMATION DU TERRITOIRE

Service / Opération	COÛT TOTAL DES DEPENSES TTC (C) de 2020 à 2025		TOTAL RECETTES TTC (C)	2020 (BP + BS)		2021 (BP + BS)		2022		2023		2024		2025	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
70 - HABITAT	2 490 204	0	25 050	25 050	425 096	0	379 748	25 050	322 000	0	323 360	0	520 000	0	520 000
Frais d'études			25 050	25 050											
Subvention d'équipements aux communes (Op. 2209)	120 000		0	0	20 000		20 000	20 000	20 000		20 000		20 000		20 000
Aides pour travaux de rénovation de l'habitat privé (Op. 2231)	1 595 000		0	0	200 000		220 000	250 000	250 000		225 000		350 000		350 000
Subvention d'équipements aux bailleurs (Op. 2208)	542 366		0	0	165 096		45 910	52 000	52 000		78 360		100 000		100 000
Travaux aie gens du voyage	192 638		0	0	40 000		0	0	0		0		0		0
Logements Gens du Voyage	837 500		41 000	41 000	15 000	0	92 638	0	175 000	21 000	195 000	0	220 000	0	240 000
815 - TRANSPORTS URBAINS	735 000		20 000	20 000	60 000	20 000	60 000	40 000	40 000	190 000	190 000	0	200 000	0	230 000
Déclaration Opération Plan de Mobilité (Op. 2229)-Frais études et opérationnel	12 500		0	0	2 500		2 500	5 000	5 000		5 000		10 000		10 000
Panneaux d'arrêts TAD (Op. 0415)	100 000		0	0	30 000		30 000	40 000	40 000		12 000		20 000		20 000
2188 - Autres matériels	30 000		9 000	9 000	0	0	0	60 000	60 000	12 000	9 000	0	0	0	0
Aménagement bandes cyclables	60 000		12 000	12 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dispositifs stationnement vélos	182 000		22 400	22 400	25 000	0	42 000	40 000	40 000	22 400	35 000	0	25 000	0	15 000
33 - CCH - CULTURE - MIX	2 000		0	0	2 000	0	2 000	0	0	0	0	0	0	0	0
2188 - Autres installations, matériel et outillage techniques	150 000		22 400	22 400	20 000	0	35 000	35 000	35 000	22 400	30 000	0	20 000	0	10 000
2188-0972 - Autres installations, matériel et outillage techniques	30 000		0	0	5 000	0	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	0	5 000	0	5 000
2184-0972 - Acquisition mobilier	156 312		10 000	10 000	15 232	0	37 430	30 000	30 000	10 000	19 500	0	27 500	0	22 500
84 - PETITE ENFANCE	20 421		0	0	3 583	0	7 838	4 000	4 000	0	0	0	2 500	0	2 500
CRÈCHE ARTIX	13 920		0	0	2 007	0	4 413	2 500	2 500	0	0	0	2 500	0	2 500
2184 - Renouvellement Mobilier	1 500		0	0	1 500		1 500	1 500	1 500						
2188 - Remplacement sèche linge	5 001		0	0	1 576		3 425	3 425	3 425						
2188 - Autres immobilisations corporelles	22 301		0	0	2 274	0	5 277	0	4 150	0	5 600	0	2 500	0	2 500
CRÈCHE BAIGTS-DE-BEARN	11 030		0	0	1 430	0	1 430	2 500	2 500	0	2 100	0	2 500	0	2 500
2184 - Renouvellement Mobilier	6 121		0	0	2 274		3 847	1 650	1 650						
lgo sensoriel + dinette	3 500		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
lgo top + four de remise en température	17 070		10 000	10 000	3 364	0	3 261	17 500	17 500	10 000	6 000	0	2 500	0	2 500
CRÈCHE LAGOR	16 000		0	0	2 055	0	3 061	2 500	2 500	0	5 000	0	2 500	0	2 500
2184 - Renouvellement Mobilier	42 733		0	0	2 111	0	13 922	7 000	7 000	10 000	4 700	0	2 500	0	12 500
2188 - Autres immobilisations corporelles	14 500		0	0	1 631		2 869	2 500	2 500	2 500	2 500	0	2 500	0	2 500
Renouvellement logéa APC ORTHEZ + installation pour SAULT et BAIGTS en 3023 Services informatiques	1 500		0	0	0	0	0	1 500	1 500						
3 meubles de cuisine bois enfant (500€ l'unité)	3 000		0	0	0	0	0	3 000	3 000						
Renouvellement du sèche-linge (mise au service 2011 - devis en cours)	12 200		0	0	0	0	0	0	0	2 200	2 200	0	0	0	10 000
Renouvellement équipement 2018 (Chambre froide, lve-vaisselle, four de remise en température, lgo de cuisine)	11 533		0	0	480	0	11 053	2 500	2 500	0	3 200	0	2 500	0	2 500
CRÈCHE SAULT-DE-NAVALLES	17 921		0	0	1 900	0	5 321	2 500	2 500	0	2 100	0	2 500	0	2 500
2184 - Renouvellement Mobilier	10 100		0	0	500	0	0	2 500	2 500	2 100	2 100	0	2 500	0	2 500
2188 - Autres immobilisations corporelles	1 100		0	0	1 400	0	5 321	1 100	1 100	1 100	1 100	0	1 100	0	1 100
lgo top + four de remise en température	17 811		0	0	0	0	1 811	1 000	1 000	0	0	0	15 000	0	15 000
RAM ORTHEZ	2 811		0	0	1 811	0	1 811	1 000	1 000	0	0	0	15 000	0	15 000
2184 - support extérieur pour vélos + 2 box vestiaires pour personnel entretien + meuble de rangement vaisselle (année 2022)	15 000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000	0	15 000
Renouvellement véhicule - service garage (RAM + livraison des repas)	3 766 016		98 450	98 450	478 328	0	531 678	573 150	573 150	53 400	572 800	0	792 900	0	797 500
TOTAL	3 766 016		98 450	98 450	478 328	0	531 678	573 150	573 150	53 400	572 800	0	792 900	0	797 500



PÔLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Service / Opération	COÛT TOTAL DES DEPENSES TTC ou HT (€)		TOTAL RECETTES HT (€)		2020 (BP + BS)		2021 (BP + BS)		2022		2023		2024		2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE																
Chemstartup 3 (Op. 1706)	7 477 612	0	2 065 109	0	199 088	0	1 828 524	882 575	2 350 000	882 524	0	0	350 000	0	2 750 000	300 000
Chemstartup 4 (Op. 2000)	4 254 906	1 765 109	300 000	0	199 088	1 705 818	882 575	2 350 000	882 524				150 000		1 050 000	300 000
Hôtel d'entreprises Eurobacq 2 - Etudes	1 200 000	0	0	0									200 000		1 700 000	
Chemstartup 5 - Etudes-construction	1 900 000	0	0	0												
Bâtiment et caubois	95 024	0	0	0												
ANIMATION ET AIDES AUX ENTREPRISES																
Aides à l'immobilier d'entreprises	1 245 000	0	0	0	320 000	0	275 000	0	100 000	150 000	0	0	100 000	0	200 000	0
COMMERCE - ARTISANAT																
Aides aux commerçants	350 000	110 234	110 234	0	60 000	0	90 000	0	50 000	110 234	0	0	50 000	0	50 000	0
FONCIER - AGRICULTURE																
Aides aux études	20 000	0	0	0	50 000	0	82 474	0	380 000	0	0	0	390 000	0	100 000	0
Frais d'études	134 474	0	0	0	80 000	0	54 474	0	80 000	0	0	0	100 000	0	100 000	0
Aménagements Rio Tinto (frais d'études)	380 000	0	0	0												
Réserves foncières	58 000	0	0	0												
CT Orthez (Achat terrain)	300 000	0	0	0												
Restaurant Base de loisirs (priorité BS 2022)	200 000	0	0	0												
LIDL (Clôtures + portail + aménagement RD)	300 000	4 065 222	4 065 222	0												
Accès aux parcelles à vocation éco en fond de ZA Naude-Palme des Bois (Cofit, Sud + autres parcelles éco.)	200 000	0	0	0												
Gendarmerie de Hourtoux : acquisition, études et travaux																
TOURISME																
Aides au tourisme (Op. 2230)	846 000	54 000	54 000	0	80 000	0	58 000	0	75 000	4 000	0	0	126 000	0	116 000	0
Office de tourisme	90 000	0	0	0					20 000				20 000		20 000	
Office de tourisme	8 000	0	0	0					8 000							
Base de loisirs (Op. 1549)	226 000	0	0	0	60 000	0	30 000	0	30 000	0	0	0	36 000	0	36 000	0
Aides accueil / service camping cars ?	115 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000	0	50 000	0
Aménagements Tourisme Nature	30 000	0	0	0									10 000	0	10 000	0
Plan Local de Randonnées (Op. 0316)	375 000	54 000	54 000	0	20 000	0	20 000	0	25 000	4 000	0	0	10 000	0	10 000	0
TOTAL POLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	11 011 086	6 294 565	6 294 565	0	789 088	0	2 333 995	882 575	2 955 000	996 768	4 065 222	821 000	1 276 000	0	3 216 000	300 000

PÔLE RESSOURCES

Service / Opération	COÛT TOTAL DES DEPENSES TTC (€)		TOTAL RECETTES TTC (€)		2020 (BP + BS)		2021 (BP + BS)		2022		2023		2024		2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses (BP+BS)	Recettes	Dépenses (+BS)	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Informatique																
aménagement numérique en 2020 et 2021	2 022 930	0	0	0	407 117	0	471 713	0	294 100	0	250 000	0	300 000	0	300 000	0
Mobiliers / accès distants / démarche RGPD / oute velo conférence / usages numériques / responsable et durable / sécurité / archivage	2 022 930	0	0	0	407 117	0	471 713	0	294 100	0	250 000	0	300 000	0	300 000	0
S.I.G																
Plan de corps de rue simplifié	188 100	0	0	0	0	0	36 050	0	26 050	0	76 000	0	30 000	0	30 000	0
Gouvernance de la donnée/et modules	56 000	0	0	0												
RH/entretien	142 100	0	0	0	11 562	0	15 000	0	15 000	0	10 000	0	65 000	0	15 000	0
Démocratisation du dossier agent	50 000	0	0	0	11 562	0	15 000	0	15 000	0	10 000	0	50 000	0	15 000	0
Entretien et Hygiène/sécurité	81 562	0	0	0	11 562	0	15 000	0	15 000	0	10 000	0	15 000	0	15 000	0
FINANCES																
Fonds de concours	6 788 000	0	0	0	1 468 000	0	1 320 000	0	1 000 000	0	1 000 000	0	1 000 000	0	1 000 000	0
TOTAL POLE RESSOURCES	9 140 592	0	0	0	1 886 679	0	1 842 763	0	1 335 150	0	1 335 000	0	1 395 000	0	1 345 000	0

PÔLE ENVIRONNEMENT

Services / Opération	COÛT TOTAL DES DEPENSES TTC (€)	TOTAL RECETTES TTC (€)	2020 (BP + BS)		2021 (BP + BS)		2022		2023		2024		2025	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
ENERGIE	845 600	56 000	5 600	56 000	50 000	0	40 000	0	150 000	0	300 000	0	300 000	0
Application du décret tertiaire sur les bâtiments intercommunaux	820 000	56 000		56 000	40 000		30 000		150 000		300 000		300 000	
Achat de matériel dédié au suivi des bâtiments	25 000	0	5 600		10 000		10 000							
TOTAL POLE ENVIRONNEMENT	845 600	56 000	5 600	56 000	50 000	0	40 000	0	150 000	0	300 000	0	300 000	0
TOTAL GENERAL	60 506 716	7 491 015	7 975 785	56 000	12 011 913	927 625	10 493 300	1 407 168	9 232 060	4 636 622	9 965 158	165 000	11 208 500	465 000

**PÔLE ENVIRONNEMENT / BUDGET ANNEXE DECHETS
PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2020 - 2025**

Services / Opération	COÛT TOTAL DES DEPENSES HT (€)	2020 (BP + BS)		2021 (BP + BS)		2022		2023		2024		2025	
		Dépenses	Recettes										
SERVICE DECHETS	4 535 709	930 480		978 000		930 000		327 229		940 000		430 000	
Contenants	551 300	161 300		250 000		140 000		120 000		140 000		140 000	
Bacs	740 500	150 500		130 000		120 000		100 000		120 000		120 000	
composeurs	120 800	10 800		30 000		20 000		20 000		20 000		20 000	
colomnes à verre	10 000			10 000									
ascenseurs à bacs	80 000			80 000									
Véhicules	978 680	243 680		245 000		50 000		0		240 000		200 000	
BOM	536 880	166 880		170 000								200 000	
Pitrou	45 000			45 000									
Benette	236 800									160 000			
compacteur	30 000			30 000									
engin de compactage déchetterie	130 000					50 000				80 000			
Déchetteries	1 053 800	105 500		428 000		340 000		80 000		60 000		40 000	
Monelin - achèvement travaux modernisation	105 500												
Pardies - sanitaires	34 000			34 000									
Monelin - sanitaires	30 000			30 000									
Luçq de Béarn - réhabilitation	40 000			40 000									
Ramouls - extension/modernisation	450 000			250 000		200 000							
Orthez - reprise revêtement haut de qual + dispositifs anti-chute + création 2 quais	80 000			80 000									
Biennes - transfert OM et déchetteries	314 000			74 000		60 000							
Pôle déchets Orthez	1 552 229	420 000		55 000		480 000		127 229		500 000		50 000	
aménagement site (barrière, portail,...)	50 000			20 000									
station traitement lobbats	390 000												
fermeture alvéoles 3 et 2 et reprise membrane incendies alvéoles 1 et 2	100 000					50 000							
travaux biogaz et lobbats	385 000			35 000		350 000							
ouverture bassin lobbats	300 000												
travaux cessation activité anciens casiers	200 000												
modernisation atelier mécanique	127 229							127 229					
TOTAL POLE ENVIRONNEMENT	4 535 709	930 480		978 000		930 000		327 229		940 000		430 000	

Envoyé en préfecture le 08/11/2022

Reçu en préfecture le 08/11/2022

Publié le



ID : 064-200039204-20221107-CCCLLO_2022_309-DE

Considérant que le débat doit se tenir dans les deux mois primitif,

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **acte** que le rapport sur les orientations budgétaires 2023, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ont été présentés et débattus en conseil communautaire.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Patrice LAURENT

